



ENSEMBLE DANS LA PRÉVENTION · ENSEMBLE DANS LA PRÉVENTION · ENSEMBLE DANS LA PR

# Systemes d'extinction automatiques pour restaurants

On utilise des systemes de protection speciaux pour eteindre des feux qui sont alimentes par des substances facilement inflammables et se consommant rapidement telles que les huiles a cuisson conservees dans une cuisine.

Pour assurer son rendement fiable, un systeme de protection special doit etre conu et adapte en fonction de l'utilisation a laquelle il est destine sur les lieux de son installation et il doit faire l'objet d'une mise a l'essai. Il est egalement important de proceder regulierement a des inspections, a des verifications et a l'entretien.

Exigences concernant un systeme d'extinction automatique pour restaurant:

1. **Protection complete**—Le systeme devrait proteger la hotte et les conduits d'evacuation, les chambres de repartition d'air, les dispositifs d'elimination des graisses et tous les equipements de cuisson en surface.
2. **Dispositif d'activation manuel**— Tous les systemes d'extinction automatiques, a l'exception des gicleurs, doivent etre munis d'un dispositif d'activation manuel accessible et permettant de declencher le systeme manuellement.
3. **Dispositif d'arret automatique de l'alimentation en combustible / energie**  
Tous les systemes doivent etre enclenches a l'alimentation en combustible / energie de l'equipement de cuisson qui s'arratera automatiquement au moment de l'activation du systeme d'extinction.
4. **Extincteur d'incendie portatif**—Un extincteur d'incendie de classe «K» devrait etre installe dans la cuisine, dans un endroit facile d'accès, a moins de 30 pieds des equipements de cuisson. Un ecran devrait etre affiche dans la cuisine, pres de

chacun des extincteurs d'incendie portables, pour bien identifier son utilisation complementaire au systeme automatique d'extinction d'incendie.

5. **Entretien / service**—Tous les systemes doivent etre inspectes et entretenus, deux fois l'an, par un entrepreneur qualifie en la matiere. Une etiquette, indiquant la date de la derniere verification, devrait etre apposee au systeme. Un calendrier de nettoyages frequents assure que les filtres a graisses, les hottes et conduits d'evacuation sont propres et libres d'accumulation de graisses.

Le recours a un entrepreneur qualifie garantit que le systeme satisfera a tous les reglements et a toutes les normes concernant l'installation, l'inspection, la mise a l'essai et l'entretien. Les entrepreneurs peuvent offrir une formation et de la documentation au moment de l'installation du systeme, mais vous etes responsable de vous assurer que tous les employes reçoivent la formation requise pour operer le systeme d'extinction et que cette formation fasse regulierement l'objet d'une revision par tous les employes.



La securite de votre entreprise en tete

### **Partenaires en prévention**

Aux Assurances Federated, nous croyons que la prévention des sinistres est un élément essentiel de votre programme de gestion des risques. Votre coordonnateur de services en matière de risque, appuyé par notre équipe de prévention des sinistres, est à votre disposition pour aider à élaborer des mesures de sécurité adaptées à votre entreprises. La mise en commun de nos efforts permet de diminuer votre risque de sinistre et favorise la rentabilité de votre entreprise!

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre coordonnateur des services en matière de risque ou avec notre Service de prévention des sinistres, au 1 800 361 0790 ou visitez notre site Internet à [www.federated.ca](http://www.federated.ca)

Les assurances Federated distribuent le présent bulletin de prévention des sinistres à titre de service pour ses titulaires de police et leurs conseillers commerciaux. L'information qui y est donnée est de nature générale et pourrait ne pas s'appliquer à votre province. Au moment d'élaborer des formulaires et des procédures pour votre entreprise, vous devriez demander conseil à des conseillers juridiques ou commerciaux indépendants. Les recommandations données dans le présent bulletin ont pour but de réduire les risques de sinistres, mais ne doivent en aucun cas être interprétées comme des moyens servant à éliminer les risques de sinistres.